

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 décembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir MME REVEL) - Mme ROY (pouvoir MME KOENDERS) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

OBJET DE LA DELIBERATION

Conventions d'objectifs et de moyens conclues avec les Pupilles de l'Enseignement Public de Côte d'Or (PEP 21), la Maison des Jeunes et de la Culture Montchapet et le Comité d'Établissement Régional SNCF (CER SNCF) concernant l'organisation d'accueils de loisirs extrascolaires - Avenants

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du 16 décembre 2013, le Conseil Municipal a validé la conclusion de conventions, établies pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2014, fixant les modalités d'accueil d'enfants au sein des structures de loisirs suivantes :

- accueil de loisirs extrascolaires Château de Pouilly, Centre Social Fontaine d'Ouche, Centre Social des Bourroches, établissements gérés par les PEP 21 ;
- accueil de loisirs de la MJC Montchapet ;
- accueil de loisirs du CER SNCF.

Par ailleurs, par délibération du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a validé la conclusion d'un avenant à la convention conclue avec les PEP 21 pour intégrer l'accueil de loisirs Colombière.

L'ensemble de ces conventions arrivant à leur terme le 31 décembre 2016, il est proposé la conclusion d'un avenant pour chacune d'entre elles, à compter du 1er janvier et jusqu'au 31 décembre 2017, afin de maintenir le soutien de la Ville à l'activité des partenaires PEP 21, MJC Montchapet et CER SNCF dans le cadre de l'accueil des enfants fréquentant les accueils de loisirs extrascolaires dijonnais.

Cette année de renouvellement permettra de voir aboutir la réflexion engagée dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement des structures de quartier concernant l'organisation territoriale de l'offre d'accueil de loisirs au regard de l'évolution de la physionomie de la Ville et des besoins des familles.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver les projets d'avenants à conclure entre les parties, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leurs économies générales ;

2 - m'autoriser à signer les avenants aux conventions définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Abstentions : 3